



## Aide concernant un avis d'huissier

Par **babyboo80**, le **06/07/2012** à **08:33**

Bonjour,

Suite à un courrier d'un cabinet d'huissier je viens vers vous en effet hier j'ai reçu un courrier avis avant saisie pour le 11 juillet entre 8 h et 19h que si je ne suis pas là il viendra avec un serrurier et un commandant de police et que les frais de serrure seront à ma charge

Que pour éviter ça je dois le contacter et trouver un arrangement

l'affaire date d'au moins 2008 donc je l'appelle et lui demande si il a un titre exécutoire il me répond que oui (je ne l'ai jamais reçu) ni chez moi ni chez mes parents pour information il me réclame 20% de la dette soit 188\*2 ce qui m'en est impossible de lui donner il me demande de venir à son étude avec un acompte mes bulletins de salaires mes fiches de payes factures et dettes si j'en ai (j'en ai pas d'autre pour infos) je lui dois à ce jour 1881 euros

merci pour votre aide

Par **amajuris**, le **06/07/2012** à **11:00**

bjr,

avant toute discussion, demandez lui à ce qu'il vous présente le titre exécutoire. vous pouvez également demander au greffe du tribunal ayant rendu cette décision de vous indiquer si il y a eu un titre exécutoire rendu contre vous.

et dans l'attente, ne faites rien, ne signez rien, ne payez rien.

cdt

Par **babyboo80**, le **06/07/2012** à **11:03**

Mais il va venir mercredi 11 juillet entre 8h et 19h  
je lui ai demandé que lundi matin il me présente le titre  
j'ai entendu dire qu'il ya un délai de 2 ans pour la dette sinon c'est pas réclamable  
pouvez vous m'eclairer  
CDT

Par **amajuris**, le **06/07/2012** à **11:58**

bjr,  
si il y a un titre exécutoire (jugement) le délai est de 10 ans.  
sinon le délai est fonction du type de dettes (ex: crédit à la consommation= deux ans).  
cdt

Par **babyboo80**, le **06/07/2012** à **13:18**

Bonjour,

Il ya un titre executoire selon l'huissier eu en ligne ce matin je lui ai demandé de m'en fournir  
une copie lundi  
Desurplus entre le titre executoire si il ya lieu et l histoire ya au moins 5 ans ecoulé